

Communauté de Communes du Châtillonnais-en-Berry
Compte-rendu du Conseil Communautaire n°01
du 12 janvier 2021.

L'an deux mille vingt et un, le douze janvier, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes du CHÂTILLONNAIS-en-BERRY (INDRE), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à CHÂTILLON-sur-INDRE, sous la présidence de Monsieur Gérard NICAUD.

Date de la convocation : 24 décembre 2020.

Étaient présents : Gérard NICAUD, Marc ROUFFY, Jean-Marie BONAC, Béatrice LE GLOANNEC, Jean-Louis MEUNIER, Pierre BERTHOUMIEUX, Alain BOURIN, Michel BRAUD, Jacques CHARLOT, Alain JACQUET, Brigitte BARCELO, Nelly BREMOND, Marie-Christine CHARPENTIER, Patrice COSSON, Pascal DE SOUZA, Martial GARÇAULT, Annette GARCEAULT, Christian GIRAULT, Marie-Noëlle LEOURIER, Corine MOURÉ, Martiale POURNIN.

Absent :

Bernard HOLLANDE.

Avaient donné pouvoir :

Françoise FAUCHON-VERDIER, PV à Jean-Marie BONAC
Michel HETROY, PV à Corine MOURÉ.

Absentes excusées :

Chantal RAIGNAULT (Présidente de la délégation spéciale de la commune du Tranger), Joëlle DEPONT.

Secrétaire de séance : Alain BOURIN.

I : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE PORTANT SUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE ET SES 6 LOGEMENTS A CHÂTILLON-SUR-INDRE.

Monsieur le Vice-Président en charge des bâtiments expose au Conseil Communautaire qu'une consultation a été lancée le 23 octobre 2020 sur le site Pro Marchés-Publics de la Nouvelle République dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte pour les missions de maîtrise d'œuvre portant sur la construction d'une nouvelle brigade de gendarmerie et de 6 logements sur les bases du programme de l'opération et ses annexes précisant notamment le transfert de la station radioélectrique « Rubis » actuellement en service sous le n° SIS 036 009 0114, ainsi qu'en référence à la note d'agrément du terrain et du cadre juridique n° 521 DEPAFI/SDAI/BAIGN du 31 mai 2019 les éléments suivants :

- ✓ La prise en compte dans les dispositions constructives, des nuisances sonores liées à la route départementale n° 943 ;
- ✓ La prise en compte des recommandations du plan local d'urbanisme (PLU) afin que ce dernier soit en cohérence avec le référentiel émis par la gendarmerie nationale (volets A et B) ;
- ✓ La réalisation des études géotechniques et hydrogéologiques ;
- ✓ La prise en compte du retrait-gonflement des argiles (aléa faible) ;
- ✓ Le respect des règles de construction parasismique fixées par l'arrêté du 22 octobre 2010 pour les locaux de services et techniques (zone de sismicité faible) ;
- ✓ Le retrait de tous matériels et matériaux stockés sur le futur terrain d'emprise ;
- ✓ La création de deux accès à l'emprise. Le premier, par la route départementale n° 943 pour les locaux de service et technique et le second, par la route communale pour les familles.

Il informe que 16 offres ont été remises dans les limites de délai fixé au 20 novembre 2020. L'ouverture des plis a été réalisée par la Commission d'Appel d'Offres du 24 novembre 2020.

Monsieur le Vice-Président précise que :

- la part de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est fixée à 1 220 000,00 € HT et les prestations du maître d'œuvre seront réglées par un prix global et forfaitaire (forfait de rémunération) ;
- le forfait de rémunération est provisoire et correspond au produit du taux de rémunération par le montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux ;
- l'analyse des offres a été réalisée selon les critères de jugement définis dans le règlement de consultation et portés à la connaissance de l'ensemble des candidats ;
- le rapport d'analyse annexé à la présente délibération, classe en 1^{ère} position l'offre du cabinet ARC A3 (mandataire), pour un montant de 84 180 € HT (taux de rémunération de 6,90 %) jugée économiquement la plus avantageuse et dont l'équipe se compose de ARC A3 (mandataire), la SARL DL INFRA (BET VRD), la SAS INGEPOL (BET thermique, fluides et énergies, économiste), la SAS GANTHA (BET acoustique).

Annexe à la délibération 201



ANALYSE DES OFFRES pour le MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE portant sur la construction d'une nouvelle brigade de gendarmerie et ses logements à CHÂTILLON-SUR-INDRE - 36700

Cette consultation a été lancée le 23 octobre 2020 sur le site Pro Marchés-Publics de la Nouvelle République dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte. La remise des offres a été fixée au 20 novembre 2020, l'ouverture des plis a été réalisée par la CAO du 24 novembre 2020.

MAITRISE D'OUVRAGE	Montant des prestations		Méthodologie								Total maximum des notes pondérées = 10		
	ESTIMATION 107 000,00 €	TAUX 8,77%	40%		40%		10%		10%				
DELAIS 15 semaines	Note = 10 x Prix le plus bas soumission / Prix du candidat		Note	pondérée (x)	Note	pondérée (x)	Note	pondérée (x)	Note	pondérée (x)	TOTAL	CLASSE	
EQUIPES MAITRISE D'ŒUVRE	HONORAIRES	Note	pondérée	Note	pondérée (x)	Note	pondérée (x)	Note	pondérée (x)	Note	pondérée (x)	TOTAL	CLASSE
1	AAA GALLERAND RIBEAUDEAU	97 600,00 €	8,63	3,45	6	2,4	4	2,4	4,8	3,20	6,65	10	
2	ATELIER RVL	128 100,00 €	6,57	2,63	7	2,8	6	3,6	6,4	4,27	6,90	8	
3	ARC A3 SUD TOURAINE	84 180,00 €	10,00	4,00	8	3,2	7	4,2	7,4	4,83	8,93	1	
4	ATELIER ALASSOEUR	101 280,00 €	6,31	3,33	5	2	7	4,2	6,2	4,13	7,46	5	
5	ARCHITECTURE SYNTHESE	128 100,00 €	6,57	2,63	5	2	6	3,6	5,6	3,73	6,36	14	
6	CORSET ROCHE ET ASSOCIES	112 800,00 €	7,46	2,89	8	3,2	6	3,6	6,8	4,53	7,52	4	

7	ATELIER D'ARCHITECTURE PASCAL BARRANGER	120 292,00 €	7,00	2,80	6	2,4	6	3,6	6	4,00	6,80	9
8	PIRES VILLERET	111 900,00 €	7,52	3,01	5	2	4	2,4	4,4	2,93	5,94	15
9	ATELIER B.PENNERON	109 800,00 €	7,67	3,07	8	3,2	9	5,4	8,6	5,73	8,80	2
10	SPIRALE 23	115 900,00 €	7,26	2,91	6	2,4	5	3	5,4	3,60	6,51	11
11	LAB'o 52 (BIAUNIER L)	101 870,00 €	8,26	3,31	5	2	6	3,6	5,6	3,73	7,04	7
12	Gérard CARATY et Bruno POUPART LAFARGE	122 850,00 €	6,85	2,74	9	3,6	9	5,4	9	6,00	8,74	3
13	François SCHWEIG Architecte	106 140,00 €	7,93	3,17	7	2,8	6	3,6	6,4	4,27	7,44	6
14	AGENCE MAES ARCHITECTES	109 800,00 €	7,67	3,07	5	2	5	3	5	3,33	6,40	13
15	VETTIER Associés	120 780,00 €	8,97	2,79	5	2	4	2,4	4,4	2,93	5,72	16
16	SARL ATELIER 1 PLUS 1 ARCHITECTURE	115 900,00 €	7,26	2,91	6	2,4	5	3	5,4	3,60	6,51	11

Nota: Méthodologie pour mener à bien la mission: la note rédigée par les équipes permet de vérifier la concordance avec les délais donnés pour l'exécution
Pertinence de la compréhension du contexte et des enjeux, vérifier si l'équipe a une connaissance du site (motivation), engagé une réflexion sur le site et compris nos enjeux qualitatifs en fonction de l'enveloppe travaux affectée

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des bâtiments, à l'unanimité des membres présents ;

VALIDE le programme de l'opération précisant le transfert de la station radioélectrique « Rubis » actuellement en service sous le n° SIS 036 009 0114 ;

VALIDE la prise en compte des éléments de la note d'agrément du terrain et du cadre juridique n° 521 DEPAFI/SDAI/BAIGN du 31 mai 2019 ;

RETIENT l'offre du cabinet ARC A3 (mandataire), pour un montant de 84 180 € HT (taux de rémunération de 6,90 %) jugée économiquement la plus avantageuse et dont l'équipe se compose de ARC A3 (mandataire), la SARL DL INFRA (BET VRD), la SAS INGEPOL (BET thermique, fluides et énergies, économiste), la SAS GANTHA (BET acoustique) ;

DONNE tous pouvoirs au Président ou au Vice-Président en charge des bâtiments pour la signature des documents afférents à ce dossier, ainsi que son suivi.

II : COMMUNICATIONS DES ELUS.

Monsieur CHARLOT, maire de Murs, souhaiterait connaître le plan prévisionnel de financement de la gendarmerie.

Monsieur JACQUET, Maire de Saint-Médard propose de se regrouper pour acquérir du matériel de vidéo protection sur le territoire, au vu des vols réguliers.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le groupe de travail finances se réunira jeudi 21 janvier 2021 à 14 heures, salle du Conseil Municipal de Châtillon-sur-Indre afin de définir les orientations budgétaires.

Il précise qu'une réunion de présentation du projet photovoltaïque sur la commune de Saint-Cyran-du-Jambot se tiendra lundi 18 janvier 2021 à 14 heures à l'Espace Tivoli par la société JP Energie Environnement.



Il rappelle aux Mairies et aux Vice-Présidents que la visio conférence sur le Contrat Régional de Transition Energétique (CRTE) aura lieu le mardi 26 janvier 2021 à 10 heures en mairie de Châtillon-sur-Indre.

Monsieur NICAUD informe le Conseil Communautaire que la Maison France Services doit être opérationnelle rapidement afin d'être labélisée en 2021.

Les services de la Préfecture ont préconisé une ouverture provisoire dans un bâtiment externe, et Monsieur NICAUD propose d'installer la Maison France Services à la médiathèque de Châtillon-sur-Indre.

En effet, il ne retient pas la proposition de La Poste et en donne les raisons.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h00.

Le Président,

Gérard NICAUD

CdC
Châtillonnais en Berry